

Délibération 2026/02/12/04

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 3 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :12

Nombre de suffrages exprimés :13

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier** M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**, Mme Marine **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à M Thierry **Depoortere**.
Mme Aurélie **Royer**.

Objet : Demande de fonds de concours pour des travaux de voirie et de sécurisation routière rue de Wahagnies, rue de la Longue Borne et rue du Général de Gaulle, mobilier urbain, matériel d'entretien de voirie et d'espace vert

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de travaux de voirie, d'achat de mobilier urbain et de matériel d'espace vert pour un montant d'investissement de 123 922.34€
Mr le Maire rappelle que les fonds de concours de la CCPC existent et que cette dépense répond aux critères.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant HT		Financeurs	Montant HT	Pourcentage
Travaux rue de Wahagnies et rue de la longue borne	64 100.60€		ADVB	11 087€	8.94%
Sécurité rue du Général de Gaulle	33 673.51€		AMP	17 071.85€	13.78%
Mobilier urbain	12 738.23€		Fonds de concours CCPC	47 881.74€	38.64%
Matériel espace vert	13 410€		Commune de LA NEUVILLE	47 881.74€	38.64%
TOTAL	123 922.34€		TOTAL	123 922.34€	100%

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

- D'approuver ce plan de financement
- De solliciter un fond de concours à hauteur de 50% soit 47 881.74€ auprès de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Ce fond de concours sera pris sur l'enveloppe 2022-2026 allouée à notre commune de 66 792€.

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE


